

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Participation financière des résidents de la Résidence Autonomie de l'Orée du Bois au « voyage seniors »

1 DOCUMENT - Publié le 25 juin 2026



Commissariat Intercommunal
Séances du 25 juin 2026 à 18h00

Au village du conseil de Grand Lac, 1000 boulevard Legris 75008 Paris-8ème

NOMS ET PRENOMS	Présents (X)	Non présents	Pouvoir délégué à
1. M. Jean-Luc BARRER	X		
2. M. Jean-Luc BARRER	X		
3. M. Jean-Luc BARRER	X		
4. M. Jean-Luc BARRER	X		
5. M. Jean-Luc BARRER	X		
6. M. Jean-Luc BARRER	X		
7. M. Jean-Luc BARRER	X		
8. M. Jean-Luc BARRER	X		
9. M. Jean-Luc BARRER	X		
10. M. Jean-Luc BARRER	X		
11. M. Jean-Luc BARRER	X		
12. M. Jean-Luc BARRER	X		
13. M. Jean-Luc BARRER	X		
14. M. Jean-Luc BARRER	X		
15. M. Jean-Luc BARRER	X		

Autres présents non votants :

RENARD, N. (Député Mairie)

Représentant de l'Élection du CMI Grand Lac

RENARD, N. (Député Mairie)

Représentant de CMI Grand Lac

L'acte de vote est singulier, le seul singulier est à être fait, les membres du conseil d'administration de CMI Grand Lac, représentant l'ensemble de l'agglomération de Grand Lac, se sont réunis à l'Orée du Bois, au village de la commune d'agglomération, 1000 boulevard Legris.

Un dossier de travail en tant que tel, les membres du conseil d'administration pour la tenue de la séance. Le dossier comprend l'ordre du jour et les projets de délibérations, ainsi que les annexes.

La présente délibération peut être l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac, ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Paris ou devant le Tribunal administratif de Paris, dans un délai de deux mois à compter de sa publication (date d'approbation) ou de sa notification (date d'adoption). La présente délibération peut être soumise par le vote de l'application "Délibération" sur le site grand-lac.fr.



2026-06-25_DELIB7.PDF

TÉLÉCHARGER | (PDF, 451,3 KO)



GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGL
OMÉRATION

1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.